

LA BOUCLE SOLIDAIRE D'ORTAFFA

« 2ème Édition » Dimanche 06 Décembre 2026

REGLEMENT et INFORMATIONS sur les COURSES PEDESTRES : 5 et 10 Km

Course caritative au profit de « UNADEV »

Art 1 - Organisation

L'épreuve Pédestre « La Boucle Solidaire d'Ortaffa » est
Organisée par la ville d'Ortaffa. Elle ouverte à tous, des
catégories Cadet à Master 10.

Organisation : ortaffarunning@gmail.com

Art 2 - Parcours

Parcours fléché (noir et jaune) composé de 70 % de chemins
et 30 % de routes.

Départ et arrivée : École élémentaire d'Ortaffa à
côté de la place du clocher.

Art3 - Inscription

Date limite d'inscription :

- **Inscription en ligne sur le site <http://class-chronosports.fr.nf> jusqu'au 4 Décembre 2026 minuit ou
sur place le jour de la course devant le préau de l'école
élémentaire de 8h à 9h30.**

Droits d'engagement :

Inscriptions en ligne :

- **8 € par coureur pour les 5 km**
- **12 € par coureur pour les 10 km**

Catégories :

- **10 km accessible a partir de cadet (16-17 ans)**

Remise des dossards :

- Sous le préau de l'école élémentaire :

Dimanche 06 Décembre 2026 de 8h00 à 9h30

Important :

**A l'inscription, les coureurs licenciés devront
présenter obligatoirement leur licence FFA valide.**

**Les coureurs non licenciés devront fournir le numéro
PPS valide.**

**Une autorisation parentale obligatoire pour
l'inscription des mineurs.**

Art 4 - Rassemblement et départs

Rassemblement sur le côté de l'école élémentaire :
10 minutes avant le départ de l'épreuve.

Heure de départ : 10h00

Art 5 – Environnement – Zone Natura 2000

Le parcours longe une zone naturelle protégée (Natura 2000).
Chaque participant doit rester sur l'itinéraire balisé et ne jeter
aucun déchet.

Tout comportement portant atteinte à l'environnement pourra
entraîner la disqualification.

Art 6 - Sécurité

Sécurité routière :

- Police municipale **et** service d'ordre de l'organisation (Signaleurs)
- Véhicule d'accompagnement interdits sur le parcours (sauf
organisation)

Sécurité médicale :

- Services de Premiers Secours

(Assuré par « la Fédération Française de secouristes, Croix
Blanches » avec la présence de 4 Intervenants Secouristes et
d'une ambulance

Association affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de
Secourisme (Agrée de Sécurité Civile)

Art 7 - Services

- Chronométrage électronique, ravitaillement **et** classement à
l'arrivée

- Animations prévue à l'arrivée

Art 8 - Responsabilité Civile

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance
souscrite auprès du cabinet SMACL Assurances, en conformité
avec les dispositions réglementaires de la Charte des Courses
Hors Stade.

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les coureurs participent à la compétition sous leur entière et
totale responsabilité.

**Les participants reconnaissent courir sous leur propre responsabilité
et avoir pris connaissance de leur état de santé.**

Art 9 - Abandon

Tout abandon doit être signalé à l'organisation.

Art 10 - Récompenses

Cadeaux et récompenses :

- Dotation offerte lors de l'inscription à chaque
participant.

- Récompenses pour les 3 premiers hommes et
femmes au scratch.

Remise des Prix :

- Cérémonie de remise des prix à partir de 11 H 30

Art 11-Droit à l'image

Les concurrents autorisent l'organisateur ainsi que les partenaires
et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur
lesquelles ils pourraient apparaître.

Cette autorisation vaut pour tous les supports y compris les
documents promotionnels, publicitaires et internet en relation
avec l'évènement.

Pour toute information complémentaire : inscription, règlement,
etc cliquer sur le site <http://class-chronosports.fr.nf>

Le concurrent reconnaît et accepte que par le seul fait de
son inscription, il se soumet à l'ensemble de ces
dispositions.